



**COMITÉ
SUR LES ESPÈCES
EN PÉRIL**
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RAPPORT ANNUEL
2017-2018



RAPPORT ANNUEL

Conformément au paragraphe 23(1) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, le Comité sur les espèces en péril doit présenter un rapport annuel à la Conférence des autorités de gestion au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

La *Loi sur les espèces en péril (TNO)* [ci-après la « Loi »] fournit un processus pour cerner, protéger et rétablir les espèces en péril aux Territoires du Nord-Ouest. La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale, végétale ou autre qui est gérée par le gouvernement des TNO. En outre, elle s'applique dans la plupart des régions des TNO, tant sur les terres publiques que privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.

Caribou de la toundra – Source : R. Gau, MERN



LE COMITÉ SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Le Comité sur les espèces en péril (ci-après le « Comité ») a été établi en vertu de la Loi. Il s'agit d'un comité d'experts indépendant chargé d'évaluer la situation biologique des espèces en péril aux TNO.

Les évaluations de la situation des espèces sont effectuées à l'échelle territoriale, et leurs résultats peuvent différer des évaluations effectuées à l'échelle nationale. Elles sont fondées sur les rapports de situation des espèces, qui tiennent compte des meilleures connaissances traditionnelles autochtones ainsi que des meilleures connaissances communautaires et scientifiques disponibles sur l'espèce. Le Comité doit employer des critères biologiques objectifs dans ses évaluations et ne tient pas compte des facteurs socioéconomiques.

Le Comité se fonde sur le résultat des évaluations pour formuler des recommandations sur l'inscription d'une espèce à la Liste des espèces en péril. Les catégories d'évaluation pour l'ajout à la liste légale des espèces en péril sont « Espèce disparue », « Espèce disparue du pays », « Espèce en voie de disparition », « Espèce menacée » et « Espèce préoccupante ». Les espèces peuvent aussi avoir le statut « Non en péril » ou « Données insuffisantes ». Le Comité établit les menaces et les influences positives pour les espèces et leur habitat, et peut formuler des recommandations sur les mesures de conservation pour les espèces en péril.

Le Comité présente ses recommandations à la Conférence des autorités de gestion, un regroupement d'offices et de gouvernements qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril aux TNO. La Conférence des autorités de gestion comprend le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement tɬı̨chǫ, le gouvernement du Canada et des offices de cogestion de la faune établis selon les accords de revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale.



MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sont nommés par le gouvernement fédéral et par les quatre offices de cogestion de la faune établis selon les accords de revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement des TNO, représenté par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, nomme les autres membres. Le mandat des membres est d'un maximum de cinq ans.

Les membres du Comité doivent avoir une expertise reconnue quant aux espèces, aux habitats, aux écosystèmes du Nord ou à la conservation. Les membres agissent de façon indépendante et non à titre de représentants des organismes qui les ont nommés.

Membres :

- **Président :** M. Leon Andrew
- **Présidente suppléante :** M^{me} Suzanne Carrière, Ph.D.
- M^{me} Alestine Andre
- M^{me} Alice Legat, Ph.D.
- M^{me} Allison Thompson
- M. Arthur Beck
- M. James Firth
- M^{me} Lynda Yonge
- M^{me} Misty Ireland
- M. Moise Rabasca
- M. Nicholas Larter, Ph.D.



Suppléants :

- M. Daniel Beck – pour M. Arthur Beck
- M^{me} Deborah Simmons, Ph.D. – pour M. Leon Andrew
- M^{me} Kaytlin Cooper – pour M. James Firth

Vous trouverez la notice biographique des membres et des suppléants au

www.nwtspeciesatrisk.ca.

PROGRÈS DU COMITÉ, DU 1^{er} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018

En avril 2017, le Comité a évalué huit espèces :

- Caribou de la Porcupine (Non en péril)
- Caribou de la toundra¹ (Espèce menacée)
- Grizzly (Espèce préoccupante)
- Sérotine brune (Données insuffisantes)
- Vespertilion brun (Espèce préoccupante)
- Vespertilion nordique (Espèce préoccupante)
- Vespertilion à longues oreilles (Données insuffisantes)
- Vespertilion à longues pattes (Données insuffisantes)

La Conférence des autorités de gestion n'envisage pas l'inscription à la Liste ni la création d'un plan de gestion ou d'un programme de rétablissement pour le caribou de la Porcupine, la sérotine brune et les vespertiliens à longues oreilles et à longues pattes, puisqu'ils ne sont pas en péril ou qu'il n'y a tout simplement pas suffisamment de données pour le justifier. Aucune autre mesure ne sera prise pour ces quatre espèces selon la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, à moins que de nouvelles données ne rendent une réévaluation nécessaire. La Conférence des autorités de gestion décidera s'il faut inscrire le caribou de la toundra, le grizzly, le vespertilion brun et le vespertilion nordique à la Liste des espèces en péril des TNO d'ici le 11 avril 2018.

Le Comité a tenu trois réunions en 2017-2018 et entamé le travail relatif au rapport de situation des espèces pour le psithyre bohémien, le bourdon de l'Ouest et le bourdon à bandes jaunes, dont l'évaluation est prévue en avril 2019.

On a demandé au Comité d'évaluer la situation du bœuf musqué, conformément au paragraphe 27(1) de la Loi. Le Comité a répondu à cette demande par écrit en précisant qu'il ne juge pas l'évaluation nécessaire. Comme le nombre élevé de bœufs musqués était probablement dû aux conditions idéales du milieu et à leur grande capacité de reproduction, il est probable que le déclin actuel corresponde aux variations normales au sein de la population. Vu les mécanismes de gestion déjà en place et le retour de l'espèce dans les secteurs plus au sud de son habitat, le Comité ne croit pas qu'elle soit actuellement à risque de disparition ou de disparition du pays.

Le Comité a dressé un calendrier d'évaluation énumérant les espèces à évaluer ou à réévaluer de 2019 à 2023, et l'a présenté à la Conférence des autorités de gestion pour approbation. Le calendrier des évaluations est révisé chaque année.

Tous les documents du Comité sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation et les évaluations des espèces, sont disponibles dans le site Web sur les espèces en péril des TNO, au www.nwtspeciesatrisk.ca.

¹ Comprend les hardes de la péninsule de Tuktoyaktuk, du cap Bathurst, de Bluenose-Ouest, de Bluenose-Est, de Bathurst, de Beverly, d'Ahiak et de Qamanirjuaq.



Caribou de montagne – Source : Jan Adamczewski

REGISTRE DES ÉVALUATIONS D'ESPÈCES

ESPÈCES	ÉVALUATION	DATE DE L'ÉVALUATION
Caribou de Peary	Espèce menacée	Décembre 2012
Caribou boréal	Espèce menacée	Décembre 2012
Braya poilu	Espèce menacée	Décembre 2012
Ours polaire	Espèce préoccupante	Décembre 2012
Caribou de Dolphin-et-Union	Espèce préoccupante	Décembre 2013
Grenouille léopard	Espèce menacée	Décembre 2013
Carcajou	Non en péril	Décembre 2014
Crapaud boréal	Espèce menacée	Décembre 2014
Bison des bois	Espèce menacée	Avril 2016
Caribou de la Porcupine	Non en péril	Avril 2017
Caribou de la toundra	Espèce menacée	Avril 2017
Grizzly	Espèce préoccupante	Avril 2017
Sérotine brune	Données insuffisantes	Avril 2017
Vespertilion brun	Espèce préoccupante	Avril 2017
Vespertilion nordique	Espèce préoccupante	Avril 2017
Vespertilion à longues oreilles	Données insuffisantes	Avril 2017
Vespertilion à longues pattes	Données insuffisantes	Avril 2017

ÉVALUATIONS OU RÉÉVALUATIONS PRÉVUES DE 2019 À 2023

AVRIL 2019	Bourdon à bandes jaunes (<i>Bombus terricola</i>)* Bourdon de l'Ouest (<i>Bombus occidentalis</i>)* Psithyre bohémien (<i>Bombus bohemicus</i>)*
	*Les trois espèces de bourdon feront l'objet d'un seul rapport de situation de l'espèce, mais seront évaluées séparément.
AVRIL 2020	Caribou de montagne [caribou des bois (population des montagnes du Nord)] (<i>Rangifer tarandus caribou</i>)
AVRIL 2021	Braya poilu (<i>Braya pilosa</i>) Ours polaire (<i>Ursus maritimus</i>)
AVRIL 2022	Caribou boréal [caribou des bois (population boréale)] (<i>Rangifer tarandus caribou</i>) Caribou de Peary (<i>Rangifer tarandus pearyi</i>)
AVRIL 2023	Caribou de Dolphin-et-Union (<i>Rangifer tarandus groenlandicus x pearyi</i>) Grenouille léopard (<i>Lithobates pipiens</i>)

Le calendrier des évaluations peut être révisé et modifié chaque année.



Vespertilion brun, gîte d'hibernation de Slieve Sud - Source : Cori Lausen

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le Comité sur les espèces en péril reçoit l'ensemble de son soutien administratif et financier du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les avis de contrats liés à l'élaboration des rapports de situation des espèces sont publiés au www.contractregistry.nt.ca.

NOUS JOINDRE

Pour de plus amples renseignements au sujet du Comité sur les espèces en péril et de ses activités, veuillez consulter le
www.nwtspeciesatrisk.ca

ou communiquer avec :

Secrétariat des espèces en péril
a/s du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
Centre Scotia, 6^e étage
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Sans frais : 1-855-783-4301
Télécopieur : 867-873-0293
Courriel : SARA@gov.nt.ca

Rapport soumis par le président du Comité
sur les espèces en péril, Leon Andrew.



COMITÉ
SUR LES ESPÈCES
EN PÉRIL
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Couverture :
Caribou boréal – Source : John Nagy, MERN